

<https://enseignants.se-unsa.org/Ponderation-dans-la-voie-pro-je-signe-la-petition-du-SE-Unsa>



Pondération dans la voie pro : je signe la pétition du SE-Unsa

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : mercredi 5 octobre 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les enseignants de la voie professionnelle sont exclus de la pondération réservée aux enseignants des premières et terminales de la voie générale et technologique.

Avec le SE-Unsa, demandez l'application de cette pondération pour la voie professionnelle.

L'indemnité de sujétion (*ISS voie pro*) créée ne suffit pas à compenser l'injustice. Elle est discriminante car moins juste et moins rémunératrice.

En effet, l'*ISS voie pro* de 400€ est attribuée à partir de 6 h de cours cumulées dans les classes de CAP et de première et terminale bac pro.

En parallèle, la pondération est de 0,1/heure effectuée en classe de première et terminale (plafonnée à 1h) dans la voie générale et technologique.

Dans les faits, cette pondération se traduit en HSA.

Ainsi, pour un certifié classe normale avec un service de 18h avec 6h en première et terminale en LGT, c'est $6 \times 0,1 = 0,6$ HSA soit $1189 \times 0,6 = 713€$

Un PLP, à l'heure actuelle, perçoit une indemnité de 400€ pour 6h en première et terminale.

Corrigeons cette injustice !

Pour reconnaître la charge de travail dans les classes à examens, le SE-Unsa demande que s'applique, dans la voie professionnelle, la pondération mise en place dans la voie générale et technologique dès la 1re heure de cours en première et terminale.

Signez la pétition du SE-Unsa